

Paris, le 11 janvier 2008

**Négociations salariales chez PSA Peugeot Citroën :  
priorité au pouvoir d'achat des salariés**

**La deuxième réunion de négociation salariale s'est tenue le 10 janvier 2008.**

**Compte tenu de l'environnement économique, la priorité a été donnée au pouvoir d'achat des salariés. Sur proposition de la Direction, les parties ont souhaité privilégier les Augmentations Générales. A cet effet, une part des budgets d'Augmentations Individuelles et promotions alloués les années antérieures, a été transformée en Augmentation Générale.**

Les principales mesures de l'accord proposées aux Organisations Syndicales pour 2008 prévoient :

- au 1<sup>er</sup> janvier 2008, une Augmentation Générale de 2,4 % avec un minimum de 40 €, soit + 3,04 % pour le salaire mini de base au K170
- un budget d'Augmentations Individuelles et promotions (hors ancienneté) globalement de 1 %
- la Rémunération Minimale Annuelle Garantie (RMAG) est portée à 19.750 € pour un salarié à temps plein

Les parties ont également souhaité intégrer un certain nombre de primes dans le salaire de base. Ces intégrations apportent des garanties aux salariés en cas d'aléas dans leur parcours de carrière.

Ainsi, compte tenu de ces intégrations et de l'Augmentation Générale, le salaire de base mini mensuel d'un Ouvrier Polyvalent d'UEP au K170 passe de 1.316 € à 1.428 €, soit + 8,51 %.

Les autres primes sont revalorisées de 1,5 %. La prime de transport a fait l'objet d'une revalorisation de 2,4 %.

Afin de valoriser la fonction de Responsable d'Unité (Agent de Maîtrise) et son rôle clé dans le management des équipes et du processus industriel, tout salarié nommé à cette fonction bénéficiera d'une augmentation du salaire de base de 800 € annuel.

Par ailleurs, la Direction a proposé d'ouvrir rapidement des négociations sur la création d'une complémentaire santé pour l'ensemble des ouvriers et des ETAM et sur la monétisation des jours RTT non utilisés.

Pour Jean-Luc Vergne, DRH du groupe : *« dans une conjoncture encore difficile pour le groupe, les propositions de la direction constituent un bon équilibre entre les attentes des salariés sur leur pouvoir d'achat et la nécessaire compétitivité de l'entreprise. Dans un contexte où nous ne pouvons augmenter nos frais fixes et de structure sans risquer, à terme, de porter préjudice à l'emploi, le projet d'accord permet d'assurer un gain de pouvoir d'achat à tous les ouvriers et les ETAM et de poursuivre les évolutions de carrière dans le cadre des accords sur l'évolution professionnelle des ouvriers. »*